

Identification de l'hôpital
 HUDERF - UKZKF

Patient : ABDRABBOU, KHALED
 RUE DE HEEMBEEK 47 -B001
 B-1120 NEDER-OVER-HEEMBEEK

Av. Jean-Joseph Crocqlaan 15
 1020 LAEKEN
 Numéro I.N.A.M.I. : 7/10150/84/000
 Numéro BCE : 0260238627
 Téléphone : 02/541.34.50

ABDRABBOU, KHALED
 RUE DE HEEMBEEK 47 -B001
 B-1120 NEDER-OVER-HEEMBEEK

Numéro de facture : 254197981
 Date de facture : 31/12/2025
 Date d'envoi : 31/12/2025
 Numéro de dossier : 0800981090
 Numéro d'admission : 0851124465
 Date de naissance : 07/03/2024
 Mutualité : 306/24030743704 (100/100)
 Soins du : 29/12/2025
 au : 29/12/2025

Communication:

Exceptionnellement des facturations complémentaires, pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles au moment de l'expédition de la première facturation, ou des rectifications peuvent être envoyées plus tard au patient.

Pour des explications complémentaires ou demandes de plus de détails concernant les prestations : adressez-vous à votre mutuelle ou à l'hôpital.

1. Honoraires des prestataires de soins (médecins ou autres dispensateurs)	Stat. Disp. (1)	Admission	Date	Code (4)	Nbre	A charge de la mutualité	A charge du patient (2)	Supplément (3)
Honoraires remboursables								
Honoraires entièrement à charge de la mutualité						77,65		
Honoraires partiellement à charge de la mutualité								
ART 25 : HON. SURV. ET/OU SOINS URGENTS ROGGEN, INGE	C	0851124465	29/12/25	590553	1	29,00	25,57	
Sous-total 1 - Honoraires des prestataires de soins						106,65	25,57	0,00
2. Pharmacie : médicaments, parapharmacie, implants, dispositifs médicaux		Admission	Date	Code	Nbre	A charge de la mutualité	A charge du patient (2)	Supplément (3)
2.1. Médicaments								
Médicaments non remboursables								
MP NACL 0,9% PR FL 10 ML		0851124465	29/12/25	0819094	1		0,39	
CHLORHEXIDINE 2% ALCOHOL FL 20		0851124465	29/12/25	7799976	1		0,21	
PLASTIPAK SERINGUE 10ML LUER		0851124465	29/12/25	7799976	1		0,07	
PROL 50CM LL M-F BAGUE MOBILE		0851124465	29/12/25	7799976	1		0,33	
CLAVE CONNECTOR LLM		0851124465	29/12/25	7799976	1		1,44	
SERINGUE ENT 10ML 15103		0851124465	29/12/25	7799976	2		0,78	
IV 3000 1 HAND PED 5CMX6CM FEN		0851124465	29/12/25	7799976	1		0,69	
MEDISSET C/P PETITS SOINS		0851124465	29/12/25	7799976	1		1,14	
BDE FIX ELAST KLING 5X400CM		0851124465	29/12/25	7799976	1		0,07	
DAFALGAN SOL 5 ML 150 MG/5 ML		0851124465	29/12/25	7799992	1		0,13	
NUROFEN KIND SANS SUCRE SIR 5		0851124465	29/12/25	7799992	1		0,16	
MORPHINE 1MG/ML- SIROP 10ML		0851124465	29/12/25	7799992	1		2,00	
Sous-total 2 - Pharmacie						0,00	7,41	0,00
TOTAUX						106,65	32,98	0,00
TOTAL à payer par le patient								32,98
Solde à payer par le patient au compte :								32,98
BE84 0969 2088 3059 BIC : GKCCBEBB								
AVEC LA COMMUNICATION STRUCTUREE +++425/4197/98114+++								

|=====|

- (1) Conventiõnné (C) : le dispensateur est lié aux tarifs fixés dans une convention.
Partiellement conventiõnné (PC) : le dispensateur est certains jours lié aux tarifs fixés dans la convention.
Le dispensateur ou l'hôpital peuvent vous donner plus d'informations à ce sujet.
Non conventiõnné (NC) : le dispensateur n'est pas lié aux tarifs fixés dans une convention.
- (2) La rubrique "A charge du patient" comprend les montants personnels prévus légalement, des montants pour des produits non-remboursables (rubrique pharmacie), des montants pour des prestations pour lesquelles l'assurance maladie n'intervient pas (rubrique honoraires) et des "autres montants" (rubriques "Frais divers" et "Autres fournitures") et montants entièrement à charge du patient pour lesquels la TVA est due (montants hors TVA)
- (3) Supplément : est facturé en plus du montant officiel des honoraires. Ces montants peuvent être facturés par des médecins non-conventiõnnés ou partiellement conventiõnnés et sont entièrement à charge du patient.
- (4) Vous pouvez trouver la description complète de la prestation et ses tarifs de remboursement en introduisant le code de celle-ci dans la banque de données "Nomensoft" disponible sur le site web de l'INAMI : <http://www.inami.fgov.be>.

Certaines prestations sont exemptées de TVA en vertu de l'article 44 du Code de la TVA